



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0312**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences - Lot n° T02 : électricité, courants forts, détection incendie, sûreté (marché complémentaire) - Lot n° T05 : plomberie sanitaires (marché complémentaire) - Lot n° F01 : menuiseries métalliques extérieures - Lot n° F02 : menuiseries intérieures bois - Lot n° F20 : cloisons, doublages faux plafonds plaques de plâtre - Autorisation de signer les avenants aux marchés

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0312**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences - Lot n° T02 : électricité, courants forts, détection incendie, sûreté (marché complémentaire) - Lot n° T05 : plomberie sanitaires (marché complémentaire) - Lot n° F01 : menuiseries métalliques extérieures - Lot n° F02 : menuiseries intérieures bois - Lot n° F20 : cloisons, doublages faux plafonds plaques de plâtre - Autorisation de signer les avenants aux marchés**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le Conseil général du Rhône a confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) la réalisation du Musée des Confluences à Lyon 2° :

- d'une surface utile à construire d'environ 20 000 mètres carrés,
- pour une enveloppe prévisionnelle estimée à 161 774 631 €HT (valeur janvier 2005),
- à réaliser dans un délai de 11,75 ans.

La SERL agit au nom de ladite collectivité et pour son compte dans le cadre d'un mandat de réalisation régi par les textes législatifs (articles 3 et suivants de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 et notamment l'article 5 de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983), ainsi que par les dispositions d'une convention de mandat.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée par la SERL en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés de travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences à Lyon 2°.

Lors de la réalisation des travaux, différentes contraintes et obligations non prévues initialement impliquant des dépenses supplémentaires au montant des marchés doivent être prises en compte : lot n° T02 : électricité courants forts/détection incendie/sûreté (marché complémentaire), lot n° T05 : plomberie sanitaires (marché complémentaires), lot n° F01 : menuiseries métalliques extérieures, lot n° F02 : menuiseries intérieures bois, lot n° F20 : cloisons doublages/faux-plafonds plaques de plâtre.

En application de l'article 9 de la convention de mandat, la collectivité doit donner son accord express pour la signature des avenants.

Des travaux supplémentaires seraient réalisés par le biais d'un avenant pour chacun des lots suivants :

- lot n° T02 : électricité courants forts/détection incendie/sûreté (marché complémentaire)

Ce marché a été notifié sous le numéro 14-11770 le 23 octobre 2014 au groupement EIFFAGE ENERGIE RHONE-ALPES/INEO RHONE AUVERGNE, pour un montant de 258 000 €HT, soit 309 600 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

Le montant initial du marché 258 000 € HT est porté à 283 348,58 € HT par l'avenant n° 1 qui tient compte notamment de ses conditions d'exécution et des travaux modificatifs ci-dessous :

- mise en œuvre de prises PC 32 A (à la demande du maître d'ouvrage), d'encastrement de prises PC dans la cuisine, modification de l'éclairage de la salle de réception (à la demande de la maîtrise d'œuvre) et ajout d'arrêt d'urgence au PCS (à la demande du bureau de contrôle), selon devis 720104-1 ind. C et devis 720104-2 ind. A.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 25 348,58 € HT, soit 30 418,30 € TTC porterait le montant total du marché à 283 348,58 € HT, soit 340 018,30 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 9,8 % du montant initial du marché.

- lot n° T05 : plomberie sanitaires (marché complémentaire)

Ce marché a été notifié sous le numéro 14-11771 le 23 octobre 2014 à la société MOOS pour un montant de 415 000 € HT, soit 498 000 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

Le montant initial du marché après avenant n° 1 (477 500 € HT) est porté à 484 584,50 € HT par l'avenant n° 2 qui tient compte notamment de ses conditions d'exécution et des travaux modificatifs suivants :

- mise en œuvre d'un encoffrement du ballon d'eau chaude dans la réserve de la brasserie (OS n° 108 - devis n° 8260 du 13 janvier 2015 à la demande du bureau de contrôle),

- protection incendie de la friteuse de la brasserie selon devis n° 8313 du 23 janvier 2015 (à la demande du bureau de contrôle).

L'avenant n° 1 pour un montant de 62 500 € HT, soit 75 000 € TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de 7 084,50 € HT, soit 8 501,40 € TTC, porteraient le montant total du marché à 484 584,50 € HT, soit 581 501,40 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 16,76 % (tous avenants confondus) du montant initial du marché.

- lot n° F01 : menuiseries métalliques extérieures

Ce marché a été notifié sous le numéro 01-06053 le 28 avril 2006 à la société METALLERIE DU FOREZ, pour un montant de 342 041,55 € HT, soit 410 449,86 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

Le montant initial du marché de 342 041,55 € HT est porté à 379 263,94 € HT par l'avenant n° 3 (les avenants 1 et 2 étant sans incidence financière) en tenant compte notamment de ses conditions d'exécution et des travaux modificatifs ci-dessous :

- modifications de tablette métallique et de niche de store au droit de l'escalier atelier menuiserie (FTMO 426, OS n° 32 à la demande de la maîtrise d'œuvre),

- remplacement de la porte sectionnelle accès parking par une porte basculante avec commande par contrôle (FTMO 395, OS n° 34 à la demande de la maîtrise d'œuvre),

- modification du type de serrure de certaines portes suivant mise à jour du contrôle d'accès (FTMO 360, OS n° 37 à la demande de la maîtrise d'œuvre),

- modification du classement de la porte 0.041 acoustique standard en acoustique E 30 (FTMO 547 A, OS n° 41) (à la demande du bureau de contrôle),

- mise à jour du marché (FTMO 310, OS n° 9),

- portes automatiques : dépose des mécanismes existants et pose de mécanismes portes battantes vitrées de type SWING pour portes doubles de l'entrée groupe et VIP (devis n° 017282 joint au présent avenant à la demande de la maîtrise d'œuvre).

Cet avenant n° 3 (les avenants n° 1 et 2 étant sans incidence financière) d'un montant de 37 222,39 €HT, soit 44 666,87 €TTC, porteraient le montant total du marché à 379 263,94 €HT, soit 455 116,73 €TTC. Il s'ensuit une augmentation (tous avenants confondus) de 10,88 % du montant initial du marché.

- lot n° F02 : menuiseries intérieures bois

Ce marché a été notifié sous le numéro 07-00046 le 28 décembre 2007 à la société THALMANN pour un montant de 507 636 €HT, soit 609 163,20 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

Le montant initial du marché de 507 636 €HT, compris prestations supplémentaires 1 et 2, a été porté à 515 211,90 €HT par l'avenant n° 1 (compris prestations supplémentaires 1 et 2), puis à 567 008,24 €HT par l'avenant n° 2 (compris prestations supplémentaires 1 et 2), puis enfin à 618 042,07 €HT par le présent avenant n° 3 (compris prestations supplémentaires 1 et 2) en tenant compte notamment de ses conditions d'exécution et des travaux modificatifs suivants :

- reprise de parois maçonnées suite à retard de pose d'hubriserie (DTMO GEA, OS n° 43),
- modification du linéaire et de la section des plinthes bois à tous les niveaux (FTMO 542, OS n° 55 à la demande de la maîtrise d'oeuvre),
- remplacement des verrous à onglet par des verrous automatiques (FTMO 562, OS n° 59 à la demande de la maîtrise d'ouvrage),
- ajout d'une barre anti-panique en remplacement de serrure S3 dans SAS TGBT (FTMO 572 A, OS n° 60 à la demande du bureau de contrôle),
- ajout d'une porte d'accès dans local ballon d'eau chaude (FTMO 571 A, OS n° 61 à la demande de la maîtrise d'oeuvre),
- aménagement de la salle de réception (EX SELF) (FTMO 581, OS n° 62 à la demande de la maîtrise d'oeuvre),
- mise en place d'un bloc porte sur bureau du chef de stockage cafétaria niveau 4 (FTMO 582, OS n° 63 à la demande de la maître d'ouvrage),
- ajout de bloc porte de secours suite au réaménagement des machineries ascenseurs CA 1 et P3AA (FTMO 579A, OS n° 65 à la demande du bureau de contrôle),
- cylindres supplémentaires sur organigramme (FTMO 596 B, OS n° 71 à la demande de la maître d'ouvrage),
- réparation de joints balai endommagés après coulage (OS n° 70 à la demande de la maîtrise d'oeuvre),
- remise en état des hubriseries bois niveau + 22,78 (FTMO 603A, OS n° 72),
- pose d'un plancher technique au sol du local LGB EL N3-1 (FTMO 604 A, OS n° 73 à la demande du bureau de contrôle),
- modification de prestation niveau 3 (FTMO 535F, OS n° 74),
- modification du sens d'ouverture de la porte 1-132 (OS n° 76),
- recoupe d'un meuble miroir dans sanitaire cafétaria niveau 4 (OS n° 78),
- fourniture et pose de couvre joint de dilatation en medium de 12x80 sous plafond rampant hauteur 2,80 ml (devis n° FT D141005 joint au présent avenant),

- fourniture et pose de plinthes suite à des dégradations lors de dépose par le GEA (devis n° FT D 141204 joint au présent avenant),
- changement de portes et reprises d'huissierie suite à dégradations (devis n° FT D 141205 joint au présent avenant),
- fourniture et pose d'une porte d'accès sanitaires de la brasserie niveau +3.91 (devis n° FT D 150301 joint au présent avenant à la demande de la maîtrise d'ouvrage),
- moins-value pour prise en compte des factures de nettoyage imputées à l'entreprise suivant le tableau de répartition joint au présent avenant.

Des avenants antérieurs pour un montant de 59 372,24 €HT, soit 71 246,69 €TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 51 459,83 €HT, soit 61 751,80 €TTC, porteraient le montant total du marché à 618 468,07 €HT, soit 742 161,68 €TTC. Il s'ensuit une augmentation (tous avenants confondus) de 21,83 % du montant initial du marché.

- lot n° F20 : cloisons doublages/faux-plafonds plaques de plâtre

Ce marché a été notifié sous le numéro 14-11041 le 17 avril 2014 à la société SA AUBONNET et FILS pour un montant de 288 757,82 € HT, soit 346 509,38 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

Le montant initial du marché fixé à 288 757,82 €HT est porté à 303 092,82 €HT par le présent avenant n° 1 en tenant compte notamment de ses conditions d'exécution et des travaux modificatifs suivants :

- travaux de finitions autour du monte personne PMR (FTMO 559, OS n° 01),
- prestations complémentaires de plâtrerie à tariter dans le socle (FTMO 566 A, OS n° 03).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 14 335 € HT, soit 17 202 € TTC, porterait le montant total du marché à 303 092,82 €HT, soit 363 711,38 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,96 % du montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres de la Métropole de Lyon, lors de sa séance du 17 avril 2015, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser la SERL représentée par son directeur à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**Autorise** la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer les avenants tels que cités ci-dessous afférents avec les entreprises et/ou le groupement d'entreprises suivantes pour les travaux relatifs à la construction du Musée des Confluences à Lyon 2° :

- lot n° T02 : électricité courants forts/détection incendie/sûreté (marché complémentaire) : l'avenant n° 1 au marché n° 14-11770 conclu avec le groupement EIFFAGE ENERGIE RHONE-ALPES/ INEO RHONE AUVERGNE pour la construction du Musée des Confluences - lot T02 : électricité courants forts/détection incendie/sûreté (marché complémentaire).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 25 348,58 €HT, soit 30 418,30 €TTC, porterait le montant total du marché à 283 348,58 €HT, soit 340 018,30 € TTC.

- lot n° T05 : plomberie sanitaires (marché complémentaire) : l'avenant n° 2 au marché n° 14-11771 conclu avec l'entreprise MOOS pour la construction du Musée des Confluences - lot T05 : plomberie sanitaires (marché complémentaire).

Cet avenant n° 2 d'un montant de 7 084,50 €HT, soit 8 501,40 €TTC, porterait le montant total du marché à 484 584,50 €HT, soit 581 501,40 €TTC.

- lot n° F01 : menuiseries métalliques extérieures : l'avenant n° 3 au marché n° 01-06053 conclu avec l'entreprise METALLERIE DU FOREZ pour la construction du Musée des Confluences - lot F01 : menuiseries métalliques extérieures.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 37 222,39 €HT, soit 44 666,87 €TTC, porterait le montant total du marché à 379 263,94 €HT, soit 455 116,73 €TTC.

- lot n° F02 : menuiseries intérieures bois : l'avenant n° 3 au marché n° 07-00046 conclu avec l'entreprise THALMANN pour la construction du Musée des Confluences - lot n° F02 : menuiseries intérieures bois.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 51 459,83 €HT, soit 61 751,80 €TTC, porterait le montant total du marché à 618 468,07 €HT, soit 742 161,68 €TTC.

- lot n° F20 : cloisons doublages-faux plafonds plaques de plâtre : l'avenant n° 1 au marché n° 14-11041 conclu avec l'entreprise SA AUBONNET et FILS pour la construction du Musée des Confluences - lot n° F20 : cloisons doublages-faux plafonds plaques de plâtre.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 14 335 €HT, soit 17 202 €TTC, porterait le montant total du marché à 303 092,82 €HT, soit 363 711,38 €TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**